



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 82396

Texte de la question

Mme Catherine Quéré interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les rythmes scolaires et plus particulièrement sur la semaine de quatre jours. Deux rapports publiés en juillet 2009, celui de l'IGEN et de l'IGAERN, s'accordent sur les résultats peu satisfaisants de cette organisation hebdomadaire du travail scolaire. Elle pose d'abord le problème de la fatigue des élèves, de la fin du dialogue entre les parents et les enseignants et de la dégradation du travail d'équipe au sein des écoles. La conséquence de cette organisation est que la journée scolaire des élèves français est la plus longue d'Europe. Un an après ces bouleversements, il est question d'un "retour sur réforme". La solution envisagée par le ministère est de renvoyer aux conseils d'école le soin de trouver une autre organisation. Elle lui demande de ne pas se défaire des responsabilités qui incombent à son ministère et d'organiser un grand débat sur les rythmes scolaires avec tous les acteurs de l'éducation nationale, les parents d'élèves et les élus.

Texte de la réponse

Mise en place dans certains départements depuis 1991, la semaine de quatre jours, qui concernait plus de 24 % des élèves en 2007-2008, a été généralisée par le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires et l'article D. 411-2 du code de l'éducation. En supprimant les cours le samedi matin dans les écoles du premier degré, le décret précité, codifié aux articles D. 551-10 à D. 521-15 du code de l'éducation, a répondu à une demande des familles qui souhaitaient un meilleur partage du temps entre l'école et la famille. Le temps scolaire s'établit désormais à vingt-quatre heures hebdomadaires organisées sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi), avec six heures d'enseignement quotidien auxquelles s'ajoutent deux heures d'aide personnalisée pour les élèves rencontrant des difficultés dans leur apprentissage. Il est toujours possible d'aménager la semaine scolaire sur neuf demi-journées, du lundi au vendredi, avec des journées plus courtes. Le conseil d'école, qui regroupe les enseignants et les représentants des parents d'élèves et de la commune, peut proposer à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, l'aménagement du temps scolaire qu'il juge le plus opportun. Ce dernier prendra sa décision après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré, consultation de la commune dans laquelle est située l'école, et du conseil départemental de l'éducation nationale et concertation avec les personnes responsables d'activités à caractère culturel, sportif et social et les autorités religieuses locales. L'inspecteur d'académie consulte également le département, en application de l'article D. 213-29 du code de l'éducation, afin de tenir compte de l'organisation des transports scolaires. Ces larges concertations permettent d'appréhender l'ensemble des paramètres intervenant dans la décision d'aménager localement la semaine scolaire sur neuf demi-journées. À cet égard, la circulaire n° 2010-38 du 16 mars 2010 relative à la préparation de la rentrée 2010 encourage les inspecteurs d'académie à adopter l'organisation de la semaine en neuf demi-journées (du lundi au vendredi en incluant le mercredi matin) chaque fois qu'elle rencontre l'adhésion. Allant au-delà des questions que pose l'aménagement de la semaine scolaire dans le primaire, et afin de traiter la question des rythmes scolaire dans sa globalité, le ministre a décidé de mettre en

place une conférence nationale sur les rythmes scolaires pour réfléchir à l'organisation de la journée, la semaine et l'année. Il a installé le 7 juin 2010 le comité de pilotage de cette conférence, composé d'une vingtaine de personnalités qualifiées sur les questions éducatives, économiques et sociales. La diversité de ses membres reflète les différentes composantes de la société : sociologues, psychanalystes et psychologues, médecins, représentants d'organismes qualifiés, élus, personnalités investies dans les secteurs concernés par les rythmes scolaires. La conférence nationale sur les rythmes scolaires travaillera jusqu'au mois de mai 2011 pour mener ses auditions et consultations et envisager tous les paramètres d'un sujet complexe, qui concerne de nombreux acteurs.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Quéré](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82396

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7148

Réponse publiée le : 21 décembre 2010, page 13781